



Communiqué de presse

La filière gaz lance le concours PAC hybride pour valoriser l'installation de pompes à chaleur hybrides et l'hybridation de chaudières gaz en maisons individuelles

Paris, le 14 février 2024,

Le gaz aussi a sa pompe à chaleur et il faut le faire savoir !

Encore trop méconnue des ménages français, la PAC hybride, qui associe intelligemment une pompe à chaleur air-eau de petite puissance et une chaudière gaz à très haute performance énergétique (THPE), permet d'utiliser la meilleure énergie au meilleur moment. Elle incarne à elle seule le mix énergétique à la maison et permet de ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier.

Déjà largement vendue en Allemagne, en Italie ou encore aux Pays-Bas, la PAC hybride est en train de prendre peu à peu sa place sur le marché de la rénovation énergétique en France. Les scénarios prospectifs de RTE et de l'ADEME à l'horizon 2050 confirment l'importance des PAC hybrides pour garantir à la fois la neutralité carbone et l'équilibrage du mix énergétique.

Comment ça marche ?

La PAC hybride allie la maturité et les atouts de deux technologies : une pompe à chaleur électrique air-eau d'une puissance comprise entre 4 et 8 kW, et une chaudière gaz THPE de 15 à 30 kW. Le tout est piloté par une régulation intelligente qui permet d'optimiser son fonctionnement. PAC et chaudière pourront ainsi fonctionner ensemble ou séparément en fonction, par exemple, des températures extérieures, du confort attendu ou encore du prix des énergies.

La PAC hybride coche toutes les cases

Correctement dimensionnée, elle figure parmi les moins chères des PAC air-eau et bénéficie de toutes les aides de l'Etat (MaPrimeRénov') et des Certificats d'Economies d'Energie. Autre atout de taille côté investissement : elle permet aux ménages de conserver les anciens radiateurs et donc de limiter le coût lié aux travaux.

Du point de vue du coût d'exploitation, son système de régulation intelligent permet d'utiliser la meilleure des énergies, ce qui permet aux ménages de faire des économies significatives notamment s'ils ont souscrit à une offre à tarification dynamique proposée par certains fournisseurs d'énergie.

Sur le plan écologique, installer une PAC hybride permet de réduire les émissions de CO₂ de 70% en remplacement d'une ancienne chaudière et améliore, en moyenne, l'étiquette DPE des maisons de 2

classes. En complément, la PAC hybride est capable de « s’effacer » lors des pointes électriques et évite ainsi des appels de puissance supplémentaires sur le réseau électrique.

A noter que les PAC hybrides sont par ailleurs d’ores et déjà 100% compatibles avec les gaz verts, énergie locale, stockable et renouvelable.



Une filière mobilisée pour développer les ventes de PAC hybrides

En 2022, l’Association PG – Professionnel du gaz a lancé la mention PAC hybride pour aider les particuliers à identifier plus clairement les professionnels qui maîtrisent cette technologie. Celles et ceux qui souhaitent opter pour ce système de chauffage performant ont la garantie d’être accompagnés par des professionnels qualifiés qui se démarquent des éco-délinquants.



Aujourd’hui, 1 400 entreprises sont ainsi fières de se différencier en appartenant au réseau des « mentionnés » PAC hybride et de bénéficier d’un accompagnement dédié par l’Association PG (documents mis à leur disposition tels que le catalogue des PAC hybrides, des fiches de dimensionnement, d’aide à la vente, etc.).

En 2024, la filière veut accélérer et s’est ainsi fixée un objectif de dépasser le seuil des 10 000 unités vendues d’ici la fin d’année, soit une multiplication par 2 des ventes par rapport à 2023.

Le concours PAC hybride, un levier pour les ventes

Pour aller plus loin, l’Association PG – Professionnels du Gaz, en partenariat avec la CAPEB - Métiers de la couverture et de la plomberie-, COEDIS, COENOVE, l’UMGCCP-FFB, GRDF et le SYNASAV, annonce le lancement d’un concours national PAC hybride. Ce concours vise à développer les ventes de PAC hybride et l’hybridation de chaudières en maisons individuelles en réunissant les installateurs PG mentionnés PAC hybride autour d’un objectif commun.

Les modalités pratiques sont les suivantes :

- Le concours se déroulera du 15 février 2024 au 31 août 2024. Les lauréats seront annoncés et récompensés lors du Salon Interclima qui se tient à Paris fin septembre / début octobre prochain.



- Concrètement, le 15 février prochain, un lien sera diffusé, permettant aux candidats de soumettre leur inscription à tout moment et durant la durée du concours. Pour participer, il faut être :
 - Professionnel du Gaz (PG)
 - Détenteur de la mention PAC hybride et avoir passé l'e-learning

Les participants seront répartis en six zones géographiques, favorisant une compétition équilibrée :

1. Normandie + Hauts-de-France
2. Île-de-France
3. Bretagne + Pays de la Loire + Centre-Val de Loire
4. Grand Est + Bourgogne + Franche-Comté
5. Auvergne Rhône-Alpes + Paca
6. Nouvelle-Aquitaine + Occitanie

Pour qu'un dossier soit validé, les conditions de recevabilité sont les suivantes :

- Le devis doit être signé au plus tard pendant le concours,
- Une note de dimensionnement conforme aux dispositions de l'arrêté du 20/07/2022 afférent au dimensionnement de la PAC hybride doit être fournie,
- La facture devra être émise,
- Le CC2 dûment rempli mentionnant « PAC hybride » dans la case appareil (hors hybridation de chaudières) devra être fourni
- Des photos de l'installation devront être transmises.

Chaque région verra la remise de trois prix par catégories, récompensant le nombre d'installations de PAC hybride et d'hybridations de chaudières et l'esthétisme des installations.

Les 3 catégories sont :

1. Novice : l'entreprise n'a jamais vendu de PAC hybrides ou réalisé d'hybridation de chaudières.
2. Intermédiaire : l'entreprise a déjà vendu de 1 à 9 PAC hybrides ou hybridation de chaudières.
3. Confirmée : l'entreprise a déjà vendu plus de 9 PAC hybrides ou hybridations de chaudières.

Les prix par catégorie seront les suivants :

- 1^{er} prix : 2 000 €
- 2^{ème} prix : 1 500 €
- 3^{ème} prix : 1 000 €

Ce sont donc 54 prix qui seront remis lors d'un événement spécial organisé dans le cadre du Salon Interclima qui se tiendra du 30 septembre au 3 octobre 2024.



A vos marques, prêt, partez !

Contacts presse

Pour l'Association PG : Romain Ruillard, contact@associationpg.fr - 07 57 49 10 82

À propos de l'Association PG – Professionnels du Gaz

Créée en 2007, l'Association PG a pour objet de promouvoir la « marque PG-Professionnel du Gaz » auprès du grand public sur l'ensemble du territoire national dans une volonté d'amélioration de la sécurité et de la qualité des installations de gaz, via des actions d'information et communication multi-canales auprès des particuliers. Cette marque est actuellement détenue par 15 000 chauffagistes en charge de prestations d'installation ou de maintenance des appareils gaz.